



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
24 mai 2012
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Cinquante-cinquième réunion directive

Genève, 3-5 juillet 2012

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. Activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique.
3. Questions appelant une décision du Conseil, qui découlent des rapports et activités de ses organes subsidiaires ou qui s'y rattachent:
 - a) Rapport du Groupe de travail;
 - b) Thèmes des réunions d'experts pluriannuelles/à session unique.
4. Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil.
5. Questions diverses.
6. Rapport du Conseil sur sa cinquante-cinquième réunion directive.

II. Annotations

Point 1

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

1. L'ordre du jour provisoire de la réunion figure ci-dessus.

Documentation

TD/B/EX(55)/1 Ordre du jour provisoire annoté.

Point 2

Activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique

2. Un rapport sur les activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique est établi chaque année et présenté à une réunion directive du Conseil du commerce et du développement. Il donne une vue d'ensemble des travaux de recherche et d'analyse réalisés par la CNUCED sur le développement de l'Afrique et contient un résumé des activités concrètes, y compris les services consultatifs et les activités de coopération technique, menées dans chaque secteur relevant du mandat de la CNUCED. Ce rapport complète et actualise les informations présentées dans le document TD/B/EX(53)/2, soumis au Conseil à sa cinquante-troisième réunion directive, en juillet 2011. Au titre de ce point de l'ordre du jour, il sera organisé une réunion-débat sur le thème «Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique: résultats et difficultés, et le rôle de la CNUCED», qui sera suivie d'un échange de vues.

Documentation

TD/B/EX(55)/2 Activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique
Rapport du Secrétaire général de la CNUCED;

TD/B/EX(55)/3 Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique:
Résultats et difficultés, et le rôle de la CNUCED.

Point 3

Questions appelant une décision du Conseil, qui découlent des rapports et activités de ses organes subsidiaires ou qui s'y rattachent:

a) Rapport du Groupe de travail

3. Le Conseil sera saisi pour examen du rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme sur sa soixante et unième session.

b) Thèmes des réunions d'experts pluriannuelles/à session unique

4. Conformément au paragraphe 17 du mandat de Doha et aux paragraphes 208 et 209 de l'Accord d'Accra, le Conseil est invité à approuver les thèmes des réunions d'experts pluriannuelles/à session unique.

Point 4

Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil

5. À l'heure actuelle, 202 organisations non gouvernementales sont inscrites sur la liste de la CNUCED: 112 dans la catégorie générale et 90 dans la catégorie spéciale. La liste de ces organisations est publiée sous la cote TD/B/NGO/LIST/12. Le Conseil est invité à examiner 6 demandes d'inscription dans la catégorie générale: 1 demande émanant de l'Association actuarielle internationale, 1 demande émanant de Pain pour le prochain, 1 demande émanant de l'Association de l'industrie de l'informatique et de la communication, 1 demande émanant d'International Network for Standardization of Higher Education Degrees, 1 demande émanant de la Chambre interaméricaine des transports et enfin 1 demande émanant de la Table ronde des hommes d'affaires d'Afrique.

Documentation

- TD/B/EX(55)/R.1 Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil: demande émanant de l'Association actuarielle internationale;
- TD/B/EX(55)/R.2 Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil: demande émanant de Pain pour le prochain;
- TD/B/EX(55)/R.3 Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil: demande présentée par l'Association de l'industrie de l'informatique et de la communication;
- TD/B/EX(55)/R.4 Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil: demande présentée par l'International Network for Standardization of Higher Education Degrees;
- TD/B/EX(55)/R.5 Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil: demande émanant de la Chambre interaméricaine des transports (CIT);
- TD/B/EX(55)/R.6 Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil: demande présentée par la Table ronde des hommes d'affaires d'Afrique.

Point 5

Questions diverses

Point 6

Rapport du Conseil sur sa cinquante-cinquième réunion directive